Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260408-202604014-DE

2026-04-014
Séance du Mercredi 8 Avril 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	18
Absents représentés	1
Absents excusés	
Absents	

L'an deux mil vingt six, le huit Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HERBST Vincent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le premier Avril deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. HERBST Vincent, Maire, Mme TRÉPARD NORMAND Christine, M. JOUAN Thierry, Mme PERCHE Olivia, M. LEROY Pascal, M. SIMONNEAUX Olivier, M. POULARD MARTIN Dominique, M. MAQUIGNEAU Eric, Mme THEBAULT Céline, M. LEROUX Arnaud, Mme GANDEMER Nathalie, Mme GIRAUD Perrine, M. BAGOUET Jean François, Mme RONCIÈRE Nolwenn, M. BLESTEL Romain, Mme LECANU Chloé, M. BARBEREAU Antoine, Mme SORRE Nolwenn

Excusés : Excusée ayant donné procuration : Mme BEAUDOUIN Bénédicte à Mme PERCHE Olivia

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommé secrétaire : M. LEROUX Arnaud

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A l'unanimité	19	0	0	

2026-04-014 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – ZAC CENTRE BOURG LOIRIE - Comité de pilotage

Au vu du traité de concession signé avec l'aménageur SNC CEBEL pour la réalisation de la ZAC centre bourg – Loirie, un comité de pilotage doit être constitué.

Afin d'assurer une information permanente du CONCEDANT, le CONCESSIONNAIRE s'engage à constituer un comité de pilotage.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260408-202604014-DE

Ce comité de pilotage est composé des personnes suivantes :
- Des représentants du CONCEDANT
- Des représentants du CONCESSIONNAIRE,
- Des intervenants extérieurs concernés chargés des études et de la réalisation.

Ce comité présidé par le Maire ou son représentant, se réunira autant de fois que nécessaire et au minimum, une fois par trimestre.

A cette occasion, les membres du comité de pilotage sont notamment associés à la définition du programme prévisionnel des constructions, du planning de l'opération, du rythme de commercialisation de l'opération ainsi qu'à la détermination des actions envisagées en matière de développement durable et de communication sur l'opération.

Ils sont également informés par le CONCESSIONNAIRE de l'avancement des études, du suivi de l'opération et des éventuelles difficultés rencontrées.
En phase de commercialisation, un point d'information sur la commercialisation sera présenté par le CONCESSIONNAIRE à chaque comité de pilotage.

Jusqu'alors, le COPIL comprenait 6 élus plus le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants pour siéger au COPIL ZAC :
- M. JOUAN Thierry
- M. LEROY Pascal
- M. MAQUIGNEAU Eric
- M. BLESTEL Romain
- Mme LECANU Chloé
- Mme RONCIERE Nolwenn
- M. BAGOUET Jean-François

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Vincent HERBST

MAIRIE DE BRECE (Ille-et-Vilaine)